

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > Grade_Master - Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

Grade_Master - Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

Code de la fiche :
RNCP40998

Etat :
Active

[Télécharger la fiche](#) [Aide en ligne](#) [Supplément Europass : FR - EN](#)

L'essentiel

	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 7
	Code(s) NSF	314 : Comptabilite, gestion
	Formacode(s)	32663 : Comptabilité 32652 : Contrôle gestion 32043 : Conseil entreprise
	Date de début des parcours certifiants	01-09-2025
	Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2026

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Voie d'ac

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

Certificateur(s)



Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	11004401300040	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de master.

Le DSCG atteste l'acquisition d'un socle de compétences majoritairement adossées à la recherche dans le champ de la comptabilité, de l'audit, de la finance, du management et du droit.

Activités visées :

- Conception, mise en place et amélioration du système d'information comptable et financier au sein d'un cabinet d'expertise comptable et d'audit, de commissariat aux comptes ou de directions financières d'entreprises (PME/PMI ou grandes structures).
- Participation à la définition générale de la stratégie d'entreprise et/ou aux choix économiques de l'entreprise ou des clients du cabinet en produisant des informations comptables, financières, extra-financières, économiques, juridiques pertinentes pour la prise de décision.
- Conseil en matière fiscale, sociale, juridique, de gestion, de gouvernance d'entreprises ou d'associations.
- Supervision, tenue et consolidation des comptes d'entités et de groupes.
- Révision et appréciation des comptabilités.
- Présentation des comptes annuels et réalisation du reporting auprès des instances dirigeantes.
- Mise en œuvre du plan d'audit annuel d'une structure ou supervision de missions d'audit interne ou externe.
- Contribution au développement et au maintien des relations avec les partenaires de l'entreprise (notamment les commissaires aux comptes, les banquiers, l'administration fiscale, l'URSSAF, les autres organismes sociaux (mutuelle, prévoyance, retraite, médecine du travail...), les assureurs, les actionnaires).
- Tenue de la trésorerie, suivi des positions de trésorerie, vérification de leur traduction comptable et établissement de la trésorerie prévisionnelle dans le respect des ratios financiers d'endettement, de solvabilité, de fond de roulement.

Compétences attestées :

- Adapter les dispositions contractuelles de certains contrats courants en fonction de la situation de l'entreprise
- Identifier les situations d'infractions pénales au droit des affaires et informer les dirigeants des conséquences pour l'organisation
- Identifier des situations ou pratiques contraires au droit de la concurrence et accompagner l'entreprise dans le traitement de pratiques contraires au droit de la concurrence
- Assister l'organisation dans les démarches relatives à la mise en œuvre de dispositions relevant de la réglementation fiscale, sociale et environnementale (relations avec les administrations, traitement de contentieux) et dans ses relations avec l'administration fiscale en matière de procédures et de contentieux
- Assister le dirigeant dans les choix juridiques et fiscaux liés au développement, au financement et à la restructuration de l'entreprise
- Assister le dirigeant dans la gestion juridique, fiscale et sociale des groupes
- Assister le dirigeant en matière de procédures de prévention et de traitement des difficultés afin d'assurer la pérennité de l'entreprise, de transmission ou de cessation d'activité
- Accompagner à la création et à la gestion fiscale des associations
- Mesurer la valeur, le risque et la performance de placements financiers
- Élaborer un diagnostic financier des groupes, y compris en s'appuyant sur les normes comptables internationales
- Élaborer un diagnostic extra-financier portant sur la gouvernance, l'environnement en utilisant des outils de notation, et l'interpréter (reporting Responsabilité sociétale des entreprises - RSE)
- Interpréter les résultats des différentes techniques d'évaluation de l'entreprise
- Construire un business plan
- Évaluer les conséquences et accompagner le dirigeant dans les décisions d'investissement et de financement
- Analyser la gestion des flux de trésorerie au sein d'un groupe et assister le dirigeant dans la gestion des risques de change et de taux
- Analyser les risques et développer des pratiques pour lutter contre la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme
- Accompagner le dirigeant en matière d'ingénierie financière liée à la politique de dividendes, à la gestion de la valeur de l'action, aux opérations de fusions-acquisitions ou sur les dettes / créances ainsi qu'aux innovations financières
- Élaborer un diagnostic extra-financier sur la gouvernance et l'environnement, en utilisant des outils et méthodes appropriés et en

évaluant leur niveau de durabilité, et en interpréter les résultats dans le reporting RSE

- Analyser la structure d'une organisation à partir de l'évolution des modèles d'organisation
- Participer à l'adaptation du contrôle de gestion à la stratégie, tout en intégrant les nouvelles technologies utiles au contrôle de gestion
- Repérer et/ou apporter les éléments essentiels de l'analyse stratégique et replacer l'organisation dans son environnement pour formuler des choix stratégiques
- Évaluer l'exposition aux risques de l'organisation
- Déterminer la contribution du contrôle de gestion à la maîtrise des risques de l'organisation en complémentarité aux audits et contrôles
- Mesurer la pertinence des politiques marketing
- Analyser les différentes opérations de restructuration, de coopération et de coordination dans le cadre de la gestion de groupes
- Élaborer des outils de planification stratégique afin de contribuer à la définition et l'adaptation du business model
- Analyser et optimiser la performance globale de l'organisation, et notamment, en s'appuyant sur le contrôle de gestion, mettre en place une évolution des processus et accompagner la conduite du changement
- Définir et analyser des outils de gestion des ressources humaines et des compétences
- Accompagner le chef d'entreprise dans les différentes dimensions (juridique, sociale, économique et comptable) des opérations de restructuration afin d'en déterminer l'impact, passer les écritures comptables, établir les documents de synthèse après restructuration
- Suivre les normes internationales d'information financière afin de déterminer l'impact des normes comptables internationales sur les états financiers et enregistrer les écritures comptables dans le référentiel comptable international
- Participer à l'élaboration des comptes de groupe en référentiel français ou normes comptables internationales (IFRS), dans le cadre réglementaire et légal de la consolidation des comptes (définition du périmètre de consolidation ; évaluation de l'impact des retraitements et enregistrement des opérations de consolidation ; élaboration des documents de synthèse spécifiques aux comptes consolidés)
- Participer à la mise en place d'une mission d'audit spécifique aux commissaires aux comptes (CAC), en respectant les principes déontologiques et les normes d'exercice professionnel (NEP)
- Participer à la mise en cohérence et à l'alignement d'un système d'information (SI) avec les objectifs stratégiques de l'organisation et assurer la gouvernance opérationnelle des réseaux, applications et données liées aux systèmes d'information
- Accompagner l'élaboration, la mise en œuvre, le déploiement, l'appropriation, la conformité, la maintenance, l'évaluation et l'évolution d'un projet SI tout au long de son cycle de vie
- Accompagner le déploiement, la performance, l'évaluation, les fonctionnalités, les niveaux d'externalisation et d'intégration des systèmes d'entreprise
- Accompagner l'élaboration de contrats de service, des stratégies d'optimisation des coûts et délais et participer à l'actualisation des indicateurs en proposant des voies d'amélioration et de respect des normes, lois et règlements en vigueur
- Participer au choix, à la mise en œuvre et à l'évolution d'une architecture technique et de confiance visant à lutter contre la vulnérabilité interne et externe du SI et à assurer la continuité de l'activité
- Participer à l'élaboration de la documentation et à la mise en œuvre d'un audit du SI afin d'accompagner la direction dans la conception et le déploiement de sa stratégie de transformation numérique
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère dont l'anglais des affaires
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

Modalités d'évaluation :

Le diplôme de comptabilité et de gestion est délivré aux candidats qui ont satisfait aux épreuves qui le composent et dans les conditions fixées par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'économie.

Les modalités d'organisation des épreuves sont fixées par :

- l'arrêté du 13 février 2019 relatif aux épreuves du DCG et du DSCG
- l'arrêté du 25 octobre 2021 relatif à l'obtention du DCG et du DSCG par la voie de la VAE
- l'arrêté du 25 octobre 2021 modifié fixant la liste des titres et diplômes français ouvrant droit à dispenses d'épreuves du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

Les principales modalités d'évaluation prendront la forme :

- d'examen écrit reprenant plusieurs situations professionnelles (études de cas ou mini-dossiers).

- d'épreuve orale permettant d'évaluer le niveau de compétence en anglais des affaires ou épreuve écrite optionnelle permettant d'évaluer le niveau de compétence en allemand, espagnol, italien)

- d'examen prévoyant une période de stage, la rédaction d'un mémoire et la soutenance de ce dernier

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de Master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 crédits ECTS au-delà du grade de licence.

Blocs de compétences

RNCP40998BC01 - Accompagner une structure dans sa gestion juridique, fiscale et sociale

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Adapter les dispositions contractuelles de certains contrats courants en fonction de la situation de l'entreprise- Identifier les situations d'infractions pénales au droit des affaires et informer les dirigeants des conséquences pour l'organisation- Identifier des situations ou pratiques contraires au droit de la concurrence et accompagner l'entreprise dans le traitement de pratiques contraires au droit de la concurrence- Assister l'organisation dans les démarches relatives à la mise en œuvre de dispositions relevant de la réglementation fiscale, sociale et environnementale (relations avec les administrations, traitement de contentieux) et dans ses relations avec l'administration fiscale en matière de procédures et de contentieux- Assister le dirigeant dans les choix juridiques et fiscaux liés au développement, au financement et à la restructuration de l'entreprise- Assister le dirigeant dans la gestion juridique, fiscale et sociale des groupes- Assister le dirigeant en matière de procédures de prévention et de traitement des difficultés afin d'assurer la pérennité de l'entreprise, de transmission ou de cessation d'activité- Accompagner à la création et à la gestion fiscale des associations	<p>Dans le cadre des épreuves ponctuelles : examen écrit reprenant plusieurs situations professionnelles (études de cas ou mini-dossiers).</p> <p>Dans le cadre de la VAE : remise d'un dossier présentant les expériences professionnelles et les compétences liées au bloc de compétences, puis audition du candidat.</p>

RNCP40998BC02 - Réaliser le diagnostic financier d'une organisation ou d'un groupe afin d'éclairer les décisions

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Mesurer la valeur, le risque et la performance de placements financiers- Élaborer un diagnostic financier des groupes, y compris en s'appuyant sur les normes comptables internationales- Élaborer un diagnostic extra-financier portant sur la gouvernance, l'environnement en utilisant des outils de notation, et l'interpréter (reporting RSE)- Interpréter les résultats des différentes techniques d'évaluation de l'entreprise- Construire un business plan- Évaluer les conséquences et accompagner le dirigeant dans les décisions d'investissement et de financement- Analyser la gestion des flux de trésorerie au sein d'un groupe et assister le dirigeant dans la gestion des risques de change et de taux- Analyser les risques et développement de pratiques pour lutter contre la fraude, le blanchissement et le financement du terrorisme- Accompagner le dirigeant en matière d'ingénierie financière liée à la politique de dividendes, à la gestion de la valeur de l'action, aux opérations de fusions-acquisitions ou sur les dettes / créances ainsi qu'aux innovations financières	<p>Dans le cadre des épreuves ponctuelles : examen écrit reprenant plusieurs situations professionnelles (études de cas ou mini-dossiers).</p> <p>Dans le cadre de la VAE : remise d'un dossier présentant les expériences professionnelles et les compétences liées au bloc de compétences, puis audition du candidat.</p>

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un diagnostic extra-financier sur la gouvernance et l'environnement, en utilisant des outils et méthodes appropriés et en évaluant leur niveau de durabilité, et en interpréter les résultats dans le reporting RSE 	

RNCP40998BC03 - Conseiller une organisation sur des problématiques de management et de contrôle de gestion

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la structure d'une organisation à partir de l'évolution des modèles d'organisation - Participer à l'adaptation du contrôle de gestion à la stratégie, tout en intégrant les nouvelles technologies utiles au contrôle de gestion - Repérer et/ou apporter les éléments essentiels de l'analyse stratégique et replacer l'organisation dans son environnement pour formuler des choix stratégiques - Évaluer l'exposition aux risques de l'organisation - Déterminer la contribution du contrôle de gestion à la maîtrise des risques de l'organisation en complémentarité aux audits et contrôles - Mesurer la pertinence des politiques marketing - Analyser les différentes opérations de restructuration, de coopération et de coordination dans le cadre de la gestion de groupes - Élaborer des outils de planification stratégique afin de contribuer à la définition et l'adaptation du business model - Analyser et optimiser la performance globale de l'organisation, et notamment, en s'appuyant sur le contrôle de gestion, mettre en place une évolution des processus et accompagner la conduite du changement - Définir et analyser des outils de gestion des ressources humaines et des compétences 	<p>Dans le cadre des épreuves ponctuelles : examen écrit reprenant plusieurs situations professionnelles (études de cas ou mini-dossiers).</p> <p>Dans le cadre de la VAE : remise d'un dossier présentant les expériences professionnelles et les compétences liées au bloc de compétences, puis audition du candidat.</p>

RNCP40998BC04 - Etablir la comptabilité de groupes dans différentes situations et participer à une mission d'audit

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le chef d'entreprise dans les différentes dimensions (juridique, sociale, économique et comptable) des opérations de restructuration afin d'en déterminer l'impact, passer les écritures comptables, établir les documents de synthèse après restructuration - Suivre les normes internationales d'information financière afin de déterminer l'impact des normes comptables internationales sur les états financiers et enregistrer les écritures comptables dans le référentiel comptable international - Participer à l'élaboration des comptes de groupe en référentiel français ou normes comptables internationales (IFRS), dans le cadre réglementaire et légal de la consolidation des comptes (définition du périmètre de consolidation ; évaluation de l'impact des retraitements et enregistrement des opérations de consolidation ; élaboration des documents de synthèse spécifiques aux comptes consolidés) - Participer à la mise en place d'une mission d'audit spécifique aux commissaires aux comptes (CAC), en respectant les principes déontologiques et les normes d'exercice professionnel (NEP) 	<p>Dans le cadre des épreuves ponctuelles : examen écrit reprenant plusieurs situations professionnelles (études de cas ou mini-dossiers).</p> <p>Dans le cadre de la VAE : remise d'un dossier présentant les expériences professionnelles et les compétences liées au bloc de compétences, puis audition du candidat.</p>

RNCP40998BC05 - Conseiller une organisation sur le management des systèmes d'information

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la mise en cohérence et à l'alignement d'un système d'information (SI) avec les objectifs stratégiques de l'organisation et assurer la gouvernance opérationnelle des réseaux, applications et données liées aux systèmes d'information - Accompagner l'élaboration, la mise en œuvre, le déploiement, l'appropriation, la conformité, la maintenance, l'évaluation et l'évolution d'un projet SI tout au long de son cycle de vie - Accompagner le déploiement, la performance, l'évaluation, les fonctionnalités, les niveaux d'externalisation et d'intégration des systèmes d'entreprise - Accompagner l'élaboration de contrats de service, des stratégies d'optimisation des coûts et délais et participer à l'actualisation des indicateurs en proposant des voies d'amélioration et de respect des normes, lois et règlements en vigueur - Participer au choix, à la mise en œuvre et à l'évolution d'une architecture technique et de confiance visant à lutter contre la vulnérabilité interne et externe du SI et à assurer la continuité de l'activité - Participer à l'élaboration de la documentation et à la mise en œuvre d'un audit du SI afin d'accompagner la direction dans la conception et le déploiement de sa stratégie de transformation numérique 	<p>Dans le cadre des épreuves ponctuelles : examen écrit reprenant plusieurs situations professionnelles (études de cas ou mini-dossiers).</p> <p>Dans le cadre de la VAE : remise d'un dossier présentant les expériences professionnelles et les compétences liées au bloc de compétences, puis audition du candidat.</p>

RNCP40998BC06 - Communiquer en anglais sur des thématiques professionnelles

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère dont l'anglais des affaires 	<p>Dans le cadre des épreuves ponctuelles : examen écrit reprenant plusieurs situations professionnelles (études de cas ou mini-dossiers).</p> <p>Dans le cadre de la VAE : remise d'un dossier présentant les expériences professionnelles et les compétences liées au bloc de compétences, puis audition du candidat.</p>

RNCP40998BC07 - Proposer des solutions à une problématique liée à un contexte professionnel

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine 	<p>Dans le cadre des épreuves ponctuelles : examen écrit reprenant plusieurs situations professionnelles (études de cas ou mini-dossiers).</p> <p>Dans le cadre de la VAE : remise d'un dossier présentant les expériences professionnelles et les compétences liées au bloc de compétences, puis audition du candidat.</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le Diplôme supérieur d'expertise comptable (DSCG) est obtenu par capitalisation des blocs de compétences 1 à 7, de la réalisation d'un stage ou de l'expérience professionnelle d'au moins 16 semaines et de la rédaction et soutenance d'un mémoire.

Des dispenses d'épreuves peuvent être accordées aux titulaires de diplômes ou titres français sanctionnant des études supérieures dans les disciplines juridique, comptable, économique ou de gestion.

La liste des dispenses et des diplômes ou titres ouvrant droit à dispense est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de l'économie, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

- K-64 : Services financiers, hors assurances et caisses de retraite
- K-66 : Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
- M-69 : Activités juridiques et comptables
- M-70 : Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion

Type d'emplois accessibles :

- Auditeur junior
- Chef comptable
- Chef de mission en cabinet d'expertise comptable
- Contrôleur de gestion
- Gestionnaire de trésorerie
- Responsable comptable

Après 3 à 5 années d'expérience professionnelle, les diplômés pourront accéder à des postes de :

- Directeur administratif et financier

Code(s) ROME :

- M1404 - Management et gestion d'enquêtes
- M1207 - Trésorerie et financement
- M1202 - Audit et contrôle comptables et financiers
- M1206 - Management de groupe ou de service comptable

Références juridiques des réglementations d'activité :

Le Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) donne accès au stage d'expertise comptable et permet de préparer le DEC (diplôme d'expertise comptable).

Décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 modifié relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable (articles 45 et suivants)

Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Le Diplômé supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) est obtenu par capitalisation des blocs de compétences 1 à 7, de la réalisation d'un stage ou de l'expérience professionnelle d'au moins 16 semaines et de la rédaction et soutenance d'un mémoire.

Des dispenses d'épreuves peuvent être accordées aux titulaires de diplômes ou titres français sanctionnant des études supérieures dans les disciplines juridique, comptable, économique ou de gestion.

La liste des dispenses et des diplômes ou titres ouvrant droit à dispense est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de l'économie, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables.

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Composition définie à l'article 56 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 modifié relatif à l'activité d'expertise comptable : a) Le commissaire du Gouvernement près le Conseil national de l'ordre des experts-comptables ou son représentant ; b) Un agent exerçant les fonctions d'inspection générale ou de contrôle au sein de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ; c) Cinq enseignants, dont un au moins assurant un enseignement dans des masters comptabilité, contrôle, audit, désignés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ; d) Deux experts-comptables désignés par le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ; e) Deux experts-comptables inscrits sur la liste des commissaires aux comptes désignés par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ; f) Un directeur de comptabilité titulaire d'un diplôme d'expertise comptable, proposé par le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables.	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
En contrat d'apprentissage	X		<p>Composition définie à l'article 56 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 modifié relatif à l'activité d'expertise comptable :</p> <p>a) Le commissaire du Gouvernement près le Conseil national de l'ordre des experts-comptables ou son représentant ;</p> <p>b) Un agent exerçant les fonctions d'inspection générale ou de contrôle au sein de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;</p> <p>c) Cinq enseignants, dont un au moins assurant un enseignement dans des masters comptabilité, contrôle, audit, désignés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;</p> <p>d) Deux experts-comptables désignés par le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ;</p> <p>e) Deux experts-comptables inscrits sur la liste des commissaires aux comptes désignés par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ;</p> <p>f) Un directeur de comptabilité titulaire d'un diplôme d'expertise comptable, proposé par le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables.</p>	-
Après un parcours de formation continue	X		<p>Composition définie à l'article 56 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 modifié relatif à l'activité d'expertise comptable :</p> <p>a) Le commissaire du Gouvernement près le Conseil national de l'ordre des experts-comptables ou son représentant ;</p> <p>b) Un agent exerçant les fonctions d'inspection générale ou de contrôle au sein de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;</p> <p>c) Cinq enseignants, dont un au moins assurant un enseignement dans des masters comptabilité, contrôle, audit, désignés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;</p> <p>d) Deux experts-comptables désignés par le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ;</p> <p>e) Deux experts-comptables inscrits sur la liste des commissaires aux comptes désignés par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ;</p> <p>f) Un directeur de comptabilité titulaire d'un diplôme d'expertise comptable, proposé par le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables.</p>	-
En contrat de professionnalisation	X		<p>Composition définie à l'article 56 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 modifié relatif à l'activité d'expertise comptable :</p> <p>a) Le commissaire du Gouvernement près le Conseil national de l'ordre des experts-comptables ou son représentant ;</p>	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			<p>b) Un agent exerçant les fonctions d'inspection générale ou de contrôle au sein de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;</p> <p>c) Cinq enseignants, dont un au moins assurant un enseignement dans des masters comptabilité, contrôle, audit, désignés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;</p> <p>d) Deux experts-comptables désignés par le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ;</p> <p>e) Deux experts-comptables inscrits sur la liste des commissaires aux comptes désignés par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ;</p> <p>f) Un directeur de comptabilité titulaire d'un diplôme d'expertise comptable, proposé par le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables.</p>	
Par candidature individuelle	X		<p>Composition définie à l'article 56 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 modifié relatif à l'activité d'expertise comptable :</p> <p>a) Le commissaire du Gouvernement près le Conseil national de l'ordre des experts-comptables ou son représentant ;</p> <p>b) Un agent exerçant les fonctions d'inspection générale ou de contrôle au sein de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;</p> <p>c) Cinq enseignants, dont un au moins assurant un enseignement dans des masters comptabilité, contrôle, audit, désignés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;</p> <p>d) Deux experts-comptables désignés par le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ;</p> <p>e) Deux experts-comptables inscrits sur la liste des commissaires aux comptes désignés par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ;</p> <p>f) Un directeur de comptabilité titulaire d'un diplôme d'expertise comptable, proposé par le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables.</p>	-
Par expérience	X		<p>Composition définie à l'article 56 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 modifié relatif à l'activité d'expertise comptable :</p> <p>a) Le commissaire du Gouvernement près le Conseil national de l'ordre des experts-comptables ou son représentant ;</p> <p>b) Un agent exerçant les fonctions d'inspection générale ou de contrôle au sein de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;</p>	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			c) Cinq enseignants, dont un au moins assurant un enseignement dans des masters comptabilité, contrôle, audit, désignés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ; d) Deux experts-comptables désignés par le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ; e) Deux experts-comptables inscrits sur la liste des commissaires aux comptes désignés par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ; f) Un directeur de comptabilité titulaire d'un diplôme d'expertise comptable, proposé par le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables.	

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	- Code de l'éducation, notamment articles D. 123-12 et suivants - Décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 modifié relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable (articles 45 et suivants) - Code de l'éducation, article D. 612.34

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 13 février 2019 relatif aux épreuves du DCG et du DSCG (BOESR n° 26 du 27 juin 2019) - Arrêté du 25 octobre 2021 relatif à l'obtention du DCG et du DSCG par la voie de la VAE (BOESR n° 46 du 9 décembre 2021) - Arrêté du 25 octobre 2021 modifié fixant la liste des titres et diplômes français ouvrant droit à dispenses d'épreuves du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (BOESR n° 46 du 9 décembre 2021)

Date de publication de la fiche	01-07-2025
Date de début des parcours certifiants	01-09-2025
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2026
Date de dernière délivrance possible de la certification	31-08-2030

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-dscg-diplome-superieur-de-comptabilite-et-de-gestion-49877>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP35044</u>	Grade_Master - Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation